LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DU FRANÇAIS ET SA PRATIQUE AU GHANA : INCOHERENCES, IMPLICATIONS ET VOIE A SUIVRE.

Ebenezer AZAMEDE
Ghana Institute of Languages
asabutana@yahoo.com
Sefakor Comfort GAMEDA
Ghana Institute of Languages
sefakorgameda@gmail.com

Résumé

Selon les sources du ministère de l'Éducation, les ressources et les programmes de soutien ont été orientés vers l'étude des langues étrangères, en particulier le français, pendant de nombreuses années sans que les résultats souhaités ne se réalisent. Cela nous a motivé à examiner la mise en œuvre de la politique d'enseignement/apprentissage de la langue française au Ghana. Cet article présente et analyse brièvement les documents clés qui contiennent des déclarations de principes qui font du français une matière optionnelle au collège (JHS) et au lycée (SHS). Il fait en outre une analyse critique de la mise en œuvre de la politique ainsi que la structure et le choix des cours proposés dans les collèges et les lycées ainsi que leurs implications à l'enseignement/apprentissage français. Il discute enfin des effets de la politique et de sa mise en œuvre sur l'enseignement et l'apprentissage du français au Ghana. L'étude a révélé qu'en dépit des nombreuses déclarations politiques apparemment favorables au français, la mise en œuvre de ces politiques est plutôt laissée au hasard sans supervision efficace. Les collèges et les écoles secondaires supérieures n'ont au total que 37 jours de français en six années d'études. L'article conclut donc en demandant comment une telle situation peut conduire à l'acquisition et à la maîtrise efficace d'une langue étrangère dans le contexte multilingue ghanéen ? Il a également fait quelques suggestions pour améliorer la situation.

***Mots clés** : politique linguistique, langue française, incohérences, mise en œuvre.*

Abstract

According to Ministry of Education sources, resources and support programmes have been directed toward the study of foreign languages, particularly French, for many years without achieving the desired results. This motivated us to examine the implementation of the French language teaching/learning policy in Ghana. This paper presents and briefly analyses key documents that contain policy statements that make French an optional subject at the Junior High School (JHS) and Senior High School (SHS) levels. It also critically analyzes the implementation of the policy as well as the structure and choice of courses offered in junior and senior high

schools and their implications for French teaching/learning. It also discusses the effects of the policy and its implementation on the teaching and learning of French in Ghana. The study revealed that despite the many seemingly pro-French policy statements, the implementation of these policies is rather haphazard without effective supervision. Colleges and Senior High Schools have a total of only 37 days of French in six years of study. The article therefore concludes by asking how such a situation can lead to effective foreign language acquisition and proficiency in the Ghanaian multilingual context. It also made some suggestions for improving the situation.

Key Words: *language policy, French language, inconsistencies, implementation*

1.0. Introduction

Le français est parlé dans plus de 25 pays par 80 millions de personnes, que ce soit comme première ou deuxième langue. Si son apprentissage est pris au sérieux, le français peut donc permettre aux Ghanéens d'obtenir une reconnaissance internationale et d'exprimer plus librement leurs pensées et leurs sentiments (Kuupole, 2012).

Les Ghanéens sont conscients de l'importance de la langue française pour leur pays. Cette prise de conscience a conduit ce pays anglophone à rejoindre la Francophonie, qui est une organisation de pays francophones, lors de son 16eme sommet à Bucarest (Roumanie) en 2006, en tant que membre associé. L'accès au statut de membre associé est réservé aux États et gouvernements pour lesquels le français est d'usage courant et habituel et qui partagent donc les valeurs des pays francophones. Le Ghana a donc pleinement reconnu l'utilité de la langue française et les avantages que le pays peut tirer de son acquisition.

Selon des sources du ministère de l'éducation, les ressources et les programmes de soutien ont été orientés vers l'étude des langues étrangères, en particulier du français, pendant de nombreuses années sans que les résultats escomptés ne soient atteints. Ceci est dû à un certain nombre de conditions défavorables qui militent contre le succès de ce projet important et louable du « Junior High School » (JHS) ou collège. (Ayi-Adzimah, 2011:13).

1.1. Problématique

Il convient de préciser qu'un enseignement et un apprentissage efficaces de toutes les langues dépendent d'une politique linguistique bien formulée et mise en œuvre. Par conséquent, l'efficacité de l'apprentissage du français au Ghana dépend de la conception claire d'une politique linguistique de

français ainsi que sa mise en œuvre cohérente. Compte tenu de l'importance prépondérante de la langue française pour le développement et l'existence même du Ghana, on serait tenté de croire qu'il existe une politique du français bien élaborée et définie avec des modalités précises de mise en œuvre.

En réalité, la mise en œuvre des politiques linguistiques du français au Ghana est plus souvent laissée au hasard, sans modes de contrôle efficaces bien planifiés. Depuis l'introduction officielle de l'enseignement du français à Achimota College en 1948 jusqu'en 1987, il n'y a eu aucun document définitif et bien planifié qui puisse être considéré comme une politique linguistique établie pour le français. Cependant, il existe une série de références à la langue française dans des déclarations occasionnelles que nous sommes tentés de considérer comme des politiques linguistiques provisoires pour le français au Ghana.

Le premier document à mentionner explicitement l'enseignement du français est le rapport du Comité pour la révision de la réforme du système éducatif du Ghana, 1994, qui reconnaît la nécessité d'enseigner le français dans les écoles ghanéennes et déclare que "le français doit être enseigné dans tout établissement d'enseignement secondaire public dès qu'un enseignant de français est disponible et est désigné pour l'enseigner" (p.4).

A partir de là, il y a trois documents majeurs qui contiennent des déclarations de politiques sur le français que nous devons examiner et analyser pour les besoins de cette communication. Ces documents sont les suivants

- Le Livre blanc sur le rapport du Comité d'examen de la réforme de l'éducation (janvier 2002)
- Le rapport du Comité présidentiel sur l'examen des réformes de l'éducation au Ghana (octobre 2002)
- Le rapport du sous-comité de développement et d'évaluation des programmes du Comité national de mise en œuvre de la réforme de l'éducation (fév.2007)

Ces documents contiennent des points importants concernant l'enseignement et l'apprentissage du français au Ghana qui méritent d'être examinés.

En outre, il existe un grand fossé entre cette politique qui visait à faire du français une matière obligatoire et sa mise en œuvre en raison du manque de professeurs de français et d'autres facteurs défavorables qui ont empêché de nombreux étudiants qui auraient souhaité étudier le français de réaliser leur désir. Nous nous sommes alors engages pour examiner et analyser les documents et d'autres situations néfastes pour en dégager les incohérences et leurs effets sur l'enseignement/apprentissage du FLE au Ghana.

1.2. Questions de recherche

i. Quel est l'état actuel de la politique linguistique du français au Ghana ?
ii. Quelles sont les écarts entre la politique linguistique du français au Ghana et sa mise en œuvre ?
iii. Quels sont les effets des écarts entre la politique linguistique du français au Ghana et sa mise en œuvre ?
iv. Quelles sont les voies à suivre pour l'enseignement/apprentissage efficace du français au Ghana ?

1.3. Objectifs

La situation décrite ci-dessus appelle un second regard sur la politique d'enseignement et d'apprentissage du français au Ghana. L'objectif de cette communication est donc de faire un bref tour d'horizon des contenus des documents clés des déclarations de politique qui font du français une matière optionnelle dans les collèges et lycées du Ghana. En outre, elle vise à faire une analyse critique de la mise en œuvre de la politique ainsi que de la structure et du choix des cours offerts dans les écoles et de leurs implications pour la langue française. Enfin, elle discutera des effets de la politique et de sa mise en œuvre sur l'enseignement et l'apprentissage du français au Ghana.

2.0. Aperçu des documents relatifs à la politique de la langue française

2.1. Déclarations de politiques sur le français

- Livre blanc sur le rapport du comité d'examen de la réforme de l'éducation (janvier 2002)

La position du gouvernement en ce qui concerne le contenu de l'ensemble de l'enseignement secondaire supérieur - enseignement général, établissements professionnels, agricoles et techniques - est que les mathématiques, l'informatique, les sciences générales, les études sociales et l'anglais devraient être des matières obligatoires au cours des deux premières années. Dès qu'un nombre suffisant d'enseignants pourra être formé, le français sera ajouté à la liste des matières obligatoires (P.22. 11.5).

En outre, les données géographiques imposent au Ghana la nécessité de promouvoir la maîtrise de la langue française auprès de larges segments des forces de travail du secteur commercial et financier (P.29.14.4).

Le gouvernement a décidé qu'en plus d'assurer la maîtrise de l'anglais à la fin de l'école primaire, l'étude du français selon la norme du travail quotidien deviendra également obligatoire dans l'enseignement du second cycle, et le programme d'études du premier cycle du secondaire devrait donc s'adapter à cette politique (p.29. 14.5).

2.2. Rapport du comité présidentiel sur l'examen des réformes de l'éducation au Ghana (oct. 2002)

Justification de l'introduction de nouveaux sujets - français :
La commission a reconnu qu'il est indispensable que les Ghanéens apprennent à parler le français. Cette urgence est dû au fait que le Ghana est entouré uniquement que par des pays francophones. Ensuite, il est aussi membre de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dont la majorité des pays membres parlent le Français. Il est donc évident que le bilinguisme (anglais et français) soit un facteur déterminent pour postuler un poste et être nomme à ce poste, circuler librement et se faire comprendre dans la sous-région.

Le Comité recommande donc que le français soit introduit dans le programme de l'école primaire. Cette recommandation a été réalisée lors de la mise en œuvre d'un nouveau curriculum en 2020 ou les écoles primaires publiques ont commencés à enseigner le français de la quatrième à la sixième année a titre facultatif.
Les déclarations ci-dessus montrent clairement que les décideurs politiques sont d'accord pour que le français soit enseigné dans les collèges et lycées sous réserve de la disponibilité des enseignants de français. L'examen des réformes de l'éducation au Ghana (octobre 2002) a été suivi par le Comité du Président dont le rapport a été lancé par le ministère de l'éducation en tant que nouvelles réformes de l'éducation en avril 2004. Le Comité présidentiel de 2002 a recommandé que le français soit introduit au niveau primaire comme matière optionnelle, également en fonction de la disponibilité des enseignants. Il faut cependant noter que le français est une matière optionnelle au JHS en raison de l'indisponibilité des enseignants pour la traiter, de sorte que cette recommandation pour les écoles primaires pourrait être considérée comme un échec ou une tâche impossible.
Entre-temps, D.D. Kuupole, lors de sa conférence inaugurale du 23 mars 2012, a révélé qu'il manquait 4 000 enseignants de français au niveau des JHS en 2008 et également en 2009 ; seuls 829 enseignants de français sur un total de 2 149 à l'échelle nationale ont été formés. Il est donc clair que

le facteur le plus important qui affecte l'enseignement et l'apprentissage du français au Ghana est la formation et la rétention des enseignants.

Pour résoudre ce problème, Le comité a recommandé au Ministère de l'Education d'introduire le français dans tous les écoles normales afin de permettre aux enseignants nouvellement formés d'enseigner le français dans les écoles de base.

En outre, le rapport du Comité présidentiel a aussi souligné la nécessité de recruter des enseignants de français dans les pays voisins par le biais de programmes d'échange, et de l'utilisation d'enseignants retraités augmenter le nombre des enseignements du français dans les écoles.

Il convient de noter que ces mêmes documents contenaient d'autres engagements au nom des autorités. Le Livre blanc sur le rapport du Comité d'examen de la réforme de l'éducation (octobre 2004) a clairement indiqué que le gouvernement du Ghana (GOG) a l'intention de faire en sorte que le français devienne une matière obligatoire au niveau du lycée (SHS) et que des efforts doivent être faits pour que le programme d'études du collège (JHS) prépare les apprenants à satisfaire à ce critère (GOG, 2004 : P. 30). Pour nous, ces recommandations mettent en évidence ce qui devient une simple rhétorique et un engagement de pure forme des autorités à l'égard de l'enseignement et de l'apprentissage du français au Ghana. Le Livre blanc mentionne également que le GOG s'est engagé à renforcer la capacité des enseignants à enseigner le français en accordant une attention particulière à plusieurs matières, dont le français dans les Instituts Universitaires de Formations d'Enseignants (IUFE) (GOG, 2004 : P. 30-31).

2.3. Rapport du sous-comité de développement et d'évaluation des programmes d'études de (NERIC) - Février 2007

Ce rapport constitue la base d'une nouvelle structure de programme pour les écoles secondaires de premier cycle (P. 5). Il est basé sur la liste de treize matières proposées dans le rapport de Anamuah Mensah (2002), page 44, paragraphe 2.3.4, qui propose la sélection des matières suivantes par chaque apprenant des collèges :

- l'anglais, Mathématiques, Sciences sociales, science intégrée, langues ghanéennes, EFTP (préprofessionnel et technique), - TIC et français.

Le rapport prévoyait que dans un délai de 3 à 6 ans, des dispositions suffisantes en termes d'enseignants et de matériel auraient également été prises pour l'enseignement du français dans tous les collèges.

La nouvelle structure des programmes d'études des lycées est la suivante. Matières principales des SHS :

- Anglais
- Mathématiques

- Science intégrée
- Etudes sociales,
- TIC - Outils généraux, Word, Internet, Excel.

Options de programmes à option pour les lycées :

1. Agriculture - Quatre (4) des options suivantes :
   Agriculture générale, Chimie, Physique, Mathématiques facultatives, Biologie, TIC, Français.
   2. Sciences - Quatre (4) options parmi les suivantes :
   Mathématiques facultatives, Physique, Chimie, Biologie, Géographie, Dessin technique, TIC, Français ou Musique
   3. Affaires - Quatre (4) des éléments suivants :
   Mathématiques facultatives, Géographie, Français, TIC, Littérature en anglais, Langue ghanéenne (à décider en fonction du lieu de l'école).
   4. Technique - Quatre (4) des matières suivantes :
   Dessin technique, Mathématiques facultatives, Physique, Chimie, Français, TIC.
5. Professionnel et arts visuels - Quatre (4) des disciplines suivantes:
   Économie domestique, chimie, économie, français, géographie, littérature en anglais, connaissances générales des arts, musique, beaux-arts, langue ghanéenne (à déterminer en fonction du lieu de l'école).
6. Arts généraux - Quatre (4) des matières suivantes :
   Littérature en anglais, gouvernement, français, études religieuses, histoire, géographie, économie, mathématiques facultatives, TIC, langues ghanéennes (à déterminer en fonction de l'emplacement de l'école).

Il ressort de ce qui précède que le français figure dans tous les programmes recommandés mais qu'il a un statut optionnel.

3.0. Incohérences de la mise en œuvre de la politique linguistique du français

Contrairement à l'opinion exprimée sur la pertinence du français pour l'existence et le développement du Ghana, il existe un grand fossé entre les politiques qui tentent de rendre le français obligatoire et sa mise en œuvre et cette situation est persistante. En raison du nombre insuffisant de professeurs de français, un grand nombre d'étudiants qui auraient aimé étudier le français ne le pouvaient pas.

Les recommandations du Comité pour la révision et la reformulation du système éducatif de (1994), traduisent une bonne volonté apparente des autorités envers le français. Cependant, les pages 23 et 24 du même

rapport révèlent que le français est facultatif et occupe la dernière place parmi les matières recommandées pour le niveau du collège (Senior High School (SHS).
Au niveau lycée (Senior High (SHS)), le comité a recommandé que "le français et les langues ghanéennes soient facultatives ...". (P. 28). Cependant, dans la catégorie "Programmes et cursus", le français a été inscrit parmi les matières obligatoires pour les deux premières années des quatre années que dure les études du lycée. Ceci implique que l'élève doit abandonner l'apprentissage du français à la fin de la deuxième année. À notre avis, cette recommandation est facteur majeur qui va contribuer à la réduction des nombres d'étudiants qui aimerais étudier le français dans les écoles normales et dans les universités

3.1. Manque d'accent sur le français dans les documents de politiques clés.

L'enseignement et l'apprentissage du français occupent une place importante dans les principaux documents politiques du Ministry of Education (MoE), mais on y accorde beaucoup moins d'importance dans les documents stratégiques et opérationnels. Par exemple, dans le Plan stratégique de l'éducation (ESP) qui donne la priorité aux besoins éducatifs du Ghana et fixe des objectifs à atteindre dans les dix prochaines années, l'enseignement et l'apprentissage du français n'a pas été bien pris en compte dans ce document politique clé du gouvernement.
En fait, le dernier Plan stratégique de l'éducation (2010-2020) ne mentionne pas de stratégies pour promouvoir l'enseignement/apprentissage du français. La partie de ce document qui reprend les objectifs de politiques en matière de langues ne mentionne pas le français (MoE, 2009b, p.25). Ceci est un écart total par rapport au précédent ESP (2003- 2015) qui, dans la section sur la qualité de l'éducation, comportait des objectifs de politiques (QE8), des cibles et des stratégies pour le développement et l'amélioration de l'étude du français dans l'éducation de base, le lycée et les écoles normales (MoE, 2003 ; p.26)
Enfin, une analyse des rapports de l'ESP pour la période 2007-2010 montre que peu d'attention a été accordée au suivi des progrès de l'enseignement/apprentissage du français dans les écoles publiques ghanéennes. La seule mention du français se trouve dans le rapport ESP 2007 qui indique que 11 tuteurs français ont été formés et équipés de connaissances et de compétences actualisées pour améliorer leurs performances dans les collèges d'enseignement (MOESS, 2007 ; p.7).

3.2. Temps d'enseignement et répartition des périodes d'enseignement du français

(i) Le niveau de l'école primaire
- Nombre total Nombre d'heures pour le français = 2x41 semaines = 82 périodes x 30 minutes = 2460-60 = 41 heures x 6 ans =246 heures
- 246 heures + 24 heures = 10,25 jours de français pour les écoles primaires inférieures. C'est-à-dire dans les quelques écoles où il est enseigné.
- Nombre total d'heures de français = 2 x 41 semaines = 82 périodes x 30 minutes = 2 460 + 60 = 41 heures x 6 ans = 246 heures
- 246 heures 24 heures = 10,25 jours de français pour les écoles primaires supérieures.

Cela remonte à 472 heures ou 20,5 jours de français pour les six années de l'enseignement primaire, alors que les langues ghanéennes et l'anglais ont respectivement 61.5 et 78 jours.

ii) École secondaire de premier cycle (JHS)
Nombre total d'heures de français = 3 41 semaines = 123 périodes 35 minutes = 4305 minutes 3 ans = 12915 minutes. 60 = 215,25 heures. 215,25 heures 24 heures = 8,9 jours.
Total général = 10,25 + 8,9 jours + 19,2 jours = 38,35 jours de français !
iii) Lycée (SHS)
Nombre total D'heures pour le français = 5 périodes x 41 semaines = 205 périodes x 45 min = 9225 ((min - 60 = 153,7 heures x 3 ans = 461,25 heures. 461,25 heures -24heures= 19,2 jours Total général = 10,25+ 8,9 jours+19,2 jours = 38,35 jours de français et 8,9 +19,2 = 28,1 jours de français pour le JHS et le SHS.
Bilan :

Niveau	Nombre d'heures de français
Primaire	10.5
JHS	8.9
SHS	28.1
Total	47.5

Il ressort clairement de la présentation ci-dessus que les heures de contact pour 12 ans d'étude de français le niveau pré-tertiaire au Ghana nous donne 47,5 jours seulement. Comment une telle situation peut-elle conduire à l'acquisition et à la maîtrise effective d'une langue étrangère dans le contexte multilingue ghanéen ?

4.0. Effets des incohérences et de l'optionalité du français dans le programme d'études

4.1. Chiffres des inscriptions pour le français

Comme le système éducatif actuel permet des stratégies qui peuvent éviter l'apprentissage de la langue française, les apprenants et les parents gravitent vers d'autres sujets au détriment du français. Cela conduit à des chiffres d'inscription très faibles pour cette langue. Par exemple, le nombre total d'inscriptions au JHS en 2009/2010 était de 1 095 035 et de ce nombre d'étudiants 108 221, ce qui fait que 10% des inscriptions totales ont écrit le français à l'examen du certificat d'éducation de base (BECE) en 2012.

Une mise en œuvre sur une période de 10 ans a montré que les résultats attendus n'ont pas été atteints. Les statistiques révèlent par exemple que sur les 1 075 035 apprenants inscrits au collège en 2009/2010, seuls 108 221 d'entre eux ont passé le Basic Education Certificate Examination (BECE) en 2012, soit 10 % de l'effectif total. Au niveau de SHS, sur 663 500 apprenants inscrits pour l'année scolaire 2010/2011, seuls 12 606 ont choisi la langue française comme option aux examens du West African Senior Secondary Certificate Examinations (WASSCE), ce qui représente 1,9 % de l'effectif total. Ces chiffres ne répondent pas aux attentes du gouvernement qui vise à faire en sorte que chaque enfant ghanéen soit alphabétisé en anglais et en français.

4.2. Formation des enseignants, affectation, utilisation et questions connexes

Au Ghana, une très grande partie des écoles secondaires de premier cycle n'offrent pas le français à leurs apprenants en raison du nombre insuffisant de professeurs de français. Il n'est donc pas surprenant que ceux qui l'étudient perçoivent son importance principalement en termes d'objectifs scolaires. Pour eux, il est essentiellement étudié à des fins d'examen. Malgré la création de trois autres départements de français à IUFE de Kumasi, IUFE de Tamale, en 2001, et IUFE d'Amedzofe, tout récemment, en plus de l'IUFE de Somanya, il est très clair que la formation d'un nombre suffisant de professeurs de français pour les écoles devient un problème insurmontable au Ghana.

Une étude réalisée par Ayi-Adzimah en 2003 a montré que les quelques enseignants de français formés ne sont pas judicieusement déployés pour enseigner ce pour quoi ils ont été formés. L'étude a montré que sur 71

enseignants de français formés pour l'enseignement du français à IUFE de Somanya, qui sont enquêtés, seuls 14 d'entre eux (19,2 %) ont enseignée le français seul. Il est surprenant de constater qu'une écrasante majorité des enseignants, 54 enseignants ou 80,2 %, enseignent autant de matières, dont les sciences, les mathématiques, les compétences techniques, l'éducation religieuse et morale. Ces résultats sont paradoxaux dans la mesure où, alors que la majorité des enseignants (80,2 %) enseignaient d'autres matières, de nombreux autres qui ne sont pas des professeurs de français qualifiés sont autorisés à l'enseigner dans les écoles publiques. De telles situations ne sont pas de bon augure pour l'enseignement et l'apprentissage du français au Ghana.

Les résultats ci-dessus ont été corroborés par une étude plus récente de Ayi-Adzimah (2011 :120-121) qui a impliqué 211 étudiants en formation au Département de français à « University of Education », Winneba. 7 ou 15,2% de 46 enseignants non formés ont indiqué qu'ils ont enseigné le français. De plus, 19,3 % (6 enseignants) sur 31 des sujets, formés pour d'autres sujets, ont enseigné le français sans avoir reçu la formation requise pour cette langue. Ces découvertes montrent que la formation des enseignants, le déploiement des postes, en ce qui concerne le français, est entachée de problèmes critiques qui militent contre un enseignement et un apprentissage efficace et réussis de cette langue étrangère au Ghana.

Le français est donc optionalité du français au collège encourage chefs d'établissement a refusé des apprenants BECE pour le français, invoquant de mauvais résultats comme excuse. Par conséquent, seulement 2 200 JHS ont présenté 108 221 candidats au BECE en 2012, soit à peine 10 % du nombre total de candidats à l'examen. C'est pire pour le niveau SHS où seulement 1,9 % des candidats, soit 12 584 sur 117 SHS ont passé le WASSCE en 2012.

De plus, le français n'est pas enseigné dans tous les six programmes des lycées comme le recommande le rapport Anamuah-Mensah et la loi de 2008 sur l'éducation. Dans la plupart des lycées, le français est limité au programme général d'arts et des enseignants de français formés sont obligés d'enseigner d'autres matières pour lesquelles ils ont été formés à la place du français.

La Formation de base gratuite, obligatoire et universelle" (FCUBE), lancée en 1995, pour, entre autres, améliorer la qualité de l'enseignement a mis l'accent sur la formation d''enseignants généraux" capables d'enseigner toutes les matières au niveau de l'enseignement secondaire général. Cette politique a eu un effet négatif sur la qualité de la formation dans les IUFE de Somanya, seul établissement à l'époque, qui formait des enseignants français, en raison de la réduction des heures de contact perdues pour l'apprentissage d'autres matières au détriment du français par les

enseignants en formation. Puis en 1999, une nouvelle directive appelée " IN-IN-OUT " proposée par la Division de la recherche et du développement des programmes d'études (CRDD) du MoE, pour tous les IUFE. Ceci a permis de réduire d'un tiers les heures de contact pour le travail académique, y compris celui du français.
Les effets ? Nous avons constaté que la majorité des étudiants qui ont suivi la formation initiale des enseignants et qui ont enseigné pendant quelques années avant d'entrer le Département de français de « University of Education, Winneba - où cet auteur est formateur - pour une formation complémentaire sont si mal équipés qu'ils ne pourraient pas enseigner le français efficacement au JHS.
En fait, le profil académique et professionnel des enseignants de français au Ghana est aussi diversifié que les niveaux d'éducation. Selon les sources du CREF (Centre régional pour l'enseignement du français), 1 019 enseignants enseignaient le français dans 967 JHS à l'échelle nationale en 2012. Sur ce nombre, 1 est titulaire d'un Master 2 recherche, 195 sont titulaires d'une licence, 472 sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement de base, 158 ont le Cert. A (enseignement postsecondaire) et 86 ont d'autres certificats. Au niveau des SHS, 665 enseignants français travaillent dans 320 établissements sur le territoire national : 24 titulaires d'un Master 2 recherche, 612 titulaires de licence, 12 titulaires d'un diplôme d'éducation de base, 3 titulaires d'un Cert A et 14 titulaires d'autres certificats. Il n'y a évidemment pas d'uniformité ni de norme rigoureuse acceptée pour les enseignants de français au Ghana.

4.3. Le cas de deux pays francophones voisins

Avant de conclure, nous aimerions présenter une petite comparaison entre la manière dont l'anglais langue étrangère est traitée dans certains pays voisins de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Au Togo et au Bénin, qui sont des pays francophones, l'anglais est enseigné comme première langue étrangère à tous les étudiants du collège (JHS) et du lycée (SHS).
Au Togo, l'anglais est enseigné 3 heures par semaine à tous les étudiants de niveau JHS, 4 heures pour les étudiants en art et commerce de niveau SHS, 3 heures par semaine pour les étudiants de première et deuxième année en sciences et 2 heures par semaine pour les étudiants de la dernière année en sciences. Comme pour les étudiants du Bénin, l'anglais est enseigné 4 heures par semaine au niveau JHS, 6 heures par semaine pour les étudiants en Art et Commerce et 4 heures par semaine pour les étudiants en Sciences au niveau SHS. Les professeurs d'anglais du niveau JHS au Togo doivent être titulaires d'une licence, tandis que pour le niveau

SHS au Togo et au Bénin, les professeurs d'anglais doivent être titulaires d'un master (Coquelin, 2012).
Les données ci-dessus contrastent fortement avec ce qui se passe au Ghana en ce qui concerne l'enseignement du français comme première langue étrangère, en termes d'heures de contact (voir pages7-9), de statut de la première langue étrangère ainsi que de formation et de qualification des enseignants. La majorité des enseignants français de JHS au Ghana sont non titulaires d'un premier diplôme, mal formés et mal équipés (716 sur 1 019, voir page 10). Sur 665 enseignants français au niveau des SHS, seuls 24 sont titulaires d'une maîtrise. Cela peut expliquer pourquoi les citoyens de ces pays parlent mieux l'anglais que les Ghanéens ne parlent le français.

5.0. Discussion

La situation géographique du Ghana oblige les Ghanéens à parler le français. Malheureusement la politique linguistique du français au Ghana comparativement à la politique linguiste de l'anglais des trois pays francophones qui l'entoure reste à désirer. Ces trois pays (Togo, Burkina Faso, Côte d'Ivoire) font de l'anglais une matière obligatoire au collège tandis que le Français est facultatif dans les écoles secondaires du Ghana
Le Ghana a connu beaucoup de hommages peu sincères relatives à l'enseignement et à l'apprentissage du français tandis qu'un pays anglophone frère, le Nigeria, propose le français au niveau primaire.

Nous avons également constaté qu'ailleurs en Europe, par exemple en France, les apprenants sont obligés d'étudier une langue européenne en plus du français et de l'anglais au lycée qui est l'équivalent du SHS.
Les points suivants ressortent clairement de notre analyse critique de la situation d'enseignement/ apprentissage du français au Ghana :
-Il y a une bonne volonté apparente des autorités envers le français, traduit par l'importance prétendue de l'enseignement/apprentissage du français dans les documents politiques clés actuels, mais :
- Le français reste facultatif aux niveaux JHS, SHS et une répartition inadéquate des heures de contact
- Traitement et placement très défavorables du français dans les programmes scolaires et les écoles
- la mauvaise mise en œuvre des politiques linguistiques du français : il y a trop d'incohérences
- Peu d'attention accordée au français dans les documents stratégiques et opérationnels du MEO/GES. Peu d'attention accordée au suivi des progrès de l'enseignement et de l'apprentissage du français dans les écoles publiques ghanéennes.

- Formation insuffisante et médiocre des enseignants de français
- Affectation et utilisation inefficaces du petit nombre d'enseignants français formés. ; entre autres.

L'enseignement et l'apprentissage du français au Ghana sont donc confrontés à une pléthore de problèmes qui doivent être résolus de toute urgence si le Ghana veut progresser.

Le gouvernement doit mettre en œuvre les recommandations sur les questions de politiques relatives au français contenues dans le rapport du Comité du Président (2002) et dans le Livre blanc (2004) sur le rapport susmentionné. Dans les circonstances actuelles, nous demandons une action rapide de la part du gouvernement pour rendre le français obligatoire aux SHS.

~~A~~ court terme, il faudrait recruter des enseignants de français des pays voisins, qualifiés pour aider à résoudre la pénurie d'enseignement de français au Ghana.

~~A~~ long terme : i. Il serait nécessaire d'introduire le français un plus grand nombre d'IUFE de formés assez d'enseignants de français dans les écoles de base.

ii. Suivre les progrès de l'enseignement et de l'apprentissage du français.

iii. Mettre en place un collège national pilote de français pour la formation efficace de professeurs compétents pour la langue

Nous proposons très vivement le groupement d'écoles dans les zones urbaines et utiliser le nombre insuffisant des enseignants de français comme enseignants itinérants, chacun enseignant dans plusieurs écoles pour résoudre le problème épineux de la pénurie des enseignants de français.

6.0. Conclusion

Après avoir parcouru les documents sur la politique linguistique du français et son exécution au Ghana nous en déduisons que les politiques concernant le français sont la plupart de temps bien intentionnés peuvent dans une grande mesure changer les fortunes du français langue étrangère au Ghana. Cependant, nous avons également déduit des informations présentées et analysées que la mise en œuvre de ces bonnes politiques sont entravées par plusieurs facteurs néfastes qui rendent l'enseignement/apprentissage du FLE plus ou moins pauvre et inefficace. Nous sommes d'avis donc que les suggestions ci-dessus, si elles sont mises en œuvre, peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage du français au Ghana. En tout la plupart d'entre nos propositions émanent des documents produits par les autorités de l'éducation eux-mêmes.

Références

Ayi-Adzimah Daniel Kwame (2012), Enseignement/apprentissage du français langue étrangère (FLE) dans le milieu plurilingue ghanéen. Dans A. M. Ilupeju, A.M., Atoyebi, A., Alawode, M. (eds.), *Linguistique et didactique de langue et de littérature : problématiques contemporaines et perspectives,* Lagos, UNILAG Press, 167-189 pp.

Ayi-Adzimah Daniel Kwame (2011), *Apprentissage des pronoms compléments d'objet indirects en FLE,* Sarrebruck, Editions Universitaires Européennes.

Ayi-Adzimah Daniel Kwame (2003), *La politique linguistique du français et sa pratique au Ghana : Le cas du français*, (Projet Licence Professionnelle B.Ed non publié).

***Coquelin* Anne-Marie** (2012*), Educational Strategies as seen from the point of view of parents and implications of making a foreign a core or optional subject',* (Paper delivered at Workshop on Foreign Language Policy in Ghana, 25 - 28 June 2012) non publié.

CREF (2012), *The state of teaching and learning of French at the pre-tertiary level*, (Paper delivered at Workshop on Foreign Language Policy in Ghana, 25 - 28 June 2012), non publié.

GES (1999), *Propositions sur la politique de formation des enseignants, Accra.*

GES/CRDD (1994), Fobih, Dominic Kwami. (1997), '*The FCUBE Programme, Prospects and Problems',* (Paper delivered at GNATOC 1996/97 National Congress, 2nd March, 1997) non publié.

GOG (janvier 2002), *White Paper on the Report of the Education Reform Review Committee*, Accra.

GOG (oct. 2002), *Report of the President's Committee on review of Education reforms in Ghana*, Accra.

GES/CRDD (février 2007), *Report of the Curriculum Development and Assessment sub-Committee of the National Education Reform Implementation Committee*, Accra.

Kuupole Domwini Dabire (2012), *'From the Savannah to the Coastal Lands in Search of knowledge through the French Language: A Herd Boy's Tale',* (An Inaugural Lecture delivered at University of Cape Coast, 2nd March, 2012).

Ministry of Education, (1994), *Report of the education review committee*. Accra.